

Ministry of Education

Minister

Mowat Block
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2

Ministère de l'Éducation

Ministre

Édifice Mowat
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2



Le 24 mars 2015

Madame, Monsieur,

Nous sommes en ce moment à un tournant exaltant de l'histoire du système de la petite enfance en Ontario. Grâce à nos efforts communs, nous transformons notre système pour l'élever au rang des meilleurs au monde. Et il n'en saurait être autrement, vu votre travail soutenu et votre dévouement en tant que partenaires précieux des services de garde d'enfants et de la petite enfance.

La modernisation des services de garde d'enfants en Ontario demeure une priorité de tout premier plan pour nous. En décembre, l'adoption du projet de loi 10, *Loi de 2014 sur la modernisation des services de garde d'enfants*, a été un pas de géant vers la mise en place d'un système de garde d'enfants et de la petite enfance d'excellente qualité, intégré et plus accessible pour les enfants et les familles de l'Ontario.

La loi n'est cependant pas encore entrée en vigueur et ne devrait pas être officiellement promulguée avant l'automne 2015. Une fois ratifiée, la Loi promulguera la *Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance* et abrogera la *Loi sur les garderies*.

Pour promulguer cette nouvelle loi, le Ministère a rédigé des projets de règlement qui doivent être en place pour que la loi puisse être appliquée. Ces projets de règlement fourniront un complément d'information aux fournisseurs des services de garde, aux parents et tuteurs ainsi qu'à l'ensemble du public sur la manière dont la nouvelle loi sera mise en pratique.

Les nouveaux projets de règlement visent quatre aspects prioritaires :

- critères clairs pour la délivrance de permis
- application de la loi
- normes à respecter pour la délivrance de permis
- besoins particuliers

De plus, les règlements proposés reflètent les conseils que nous avons reçus jusqu'à présent et tiennent compte de ce qui suit :

- Commentaires reçus sur des projets de règlement affichés sur le site du Registre de la réglementation en hiver 2013-2014, dont certains sont compris dans la série de consultations actuelle;
- Avis du bureau de l'Ombudsman de l'Ontario, l'automne dernier, visant la conformité des services de garde d'enfants non agréés ainsi qu'une meilleure surveillance de ces services;
- Avis et recommandations de la vérificatrice générale visant à appuyer et à rehausser la qualité des services de garde d'enfants en Ontario;
- Commentaires et conseils reçus en réponse à la publication en juin 2012 du document de travail intitulé *Modernisation des services de garde en Ontario*;
- Recherches et pratiques actuelles en Ontario, dans le reste du Canada et dans d'autres pays sur les normes, les interactions, les expériences, les environnements et les approches pédagogiques qui conviennent le mieux aux enfants.

Nous prévoyons suivre une approche par étape pour mettre en œuvre les dispositions de la nouvelle loi. De cette façon, la transition se fera progressivement et sans heurts, en minimisant l'interruption des services. Elle laissera également le temps nécessaire aux familles et aux exploitants pour qu'ils puissent se préparer aux changements découlant de la nouvelle loi. Entre-temps, la *Loi sur les garderies* et ses règlements demeureront en vigueur, et le Ministère poursuivra son travail avec ses partenaires.

Je vous rappelle que vos commentaires sont importants pour moderniser le système des services de garde d'enfants et de la petite enfance, et je vous demande de bien vouloir donner votre avis et vos conseils sur les projets de règlement affichés sur le site du Registre de la réglementation de l'Ontario à <http://www.ontariocanada.com/registry/view.do?language=fr&postingId=17882>

Les commentaires doivent nous parvenir d'ici le 11 mai 2015.

Je tiens à vous remercier de vos efforts et de votre dévouement au profit des enfants et des familles de l'Ontario. Je suis persuadée que notre solide partenariat aide les enfants de la province à avoir le meilleur départ possible dans la vie.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Liz Sandals